

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.](#)
[ItemBexon, Scipion-Jérôme, Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations, 1802 | Institution du jury en France](#)

Bexon, Scipion-Jérôme, Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations, 1802 | Institution du jury en France

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b002_f0051**

Source**Boite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Bexon, Scipion Jérôme](#)**

Références bibliographiques**[Bexon, Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations, 1802](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb301014853>**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Bexon, Scipion-Jérôme (1750-06-08 -- 1750-06-08)

TITRE Développement de la théorie des lois criminelles par la
comparaison de plusieurs législations

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1802

EDITEUR Paris : Garnery , 1802

Institution du jury en France.

51

Le Roi de sept 1791. Le rappor-
teur du projet disait

"C'est tout le jury des anglais que
nous proposons d'adopter. Nous savons d'instinct
que le génie de la nation et de la nation
cette que nous cherchons nos principes.
Nous savons que nous ne pouvons pas nous en
aider de ce qu'il y a de plus libre et de plus
et elle ne s'en va pas."

cité in Beron. Deux de la
th. des lois criminelles. p 2

Les jurys d'accusation et de jugement
ont été organisés par le Roi de sept 91, 3 Brum-
aire An IV, 6 germinal An VIII.
Le jury d'accusation est supprimé 7 pluviose
An IX



